

Un projet de loi fonction publique territoriale pour décembre

Christian JACOB, ministre de la fonction Publique, a reçu la délégation CFTC rue de Varenne à 16h00, le 22 septembre.

Jacques Vannet, Thierry Perrin et Patrice Beunard composaient la délégation au titre de la FNACT dans le cadre de cette réunion Interfon CFTC.

Le ministre nous a fait savoir qu'il entendait présenter un document-cadre incorporant trois volets : statutaire, salarial et social dont nous avait entretenu Jacques Verdier, son directeur de cabinet, mardi dernier.

Il nous propose une méthode de travail :

- Présentation de document-cadre vers le 15 octobre
- Discussions dans le cadre de 3 réunions techniques avec la participation de la DGAFP, DG CL.

À l'issue de ces réunions, nous espérons pouvoir obtenir un nouveau document qui devra être validé par Bercy et Matignon.

Le ministre nous a informé qu'il viendrait au Conseil Supérieur de la FPT le 11 octobre prochain pour présenter un projet de loi sur la FPT.

Corroborant les propos que nous avait tenus Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités territoriales, le 18 juillet, ce document sera présenté en fin d'année au Conseil des ministres après avis du CSFPT, qui aura débattu préalablement. La perspective est d'obtenir un débat parlementaire dans le premier trimestre 2006.

Dès ce matin, la FNACT-CFTC a demandé un rendez-vous avec Brice Hortefeux afin de pouvoir discuter de nos préoccupations et notamment sur le projet de loi relatif à la fonction publique territoriale comprenant entre autres :

La Formation :

- Transposition aux fonctionnaires de la loi du 4 mai 2004 sur la formation tout au long de la vie
- CNFPT / CDG, etc.

Modifications statutaires :

- Création des emplois
- Régime Indemnitaires
- VAE
- Hygiène, Sécurité et médecine préventive, etc.
- Recrutement des personnes handicapées
- Rester vigilant et mobilisé pour obtenir les avancées statutaires souhaitées depuis longtemps par tous.

Prenez vos dispositions pour être présent dans vos secteurs aux manifestations du 4 octobre 2005.

Paris, le 22 septembre 05